



RESEAU FRANCOPHONE DE LA REGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

7^{ème} RÉUNION ANNUELLE DE FRATEL

Bruxelles, 19-20 novembre 2009

**MOT D'OUVERTURE DU PRESIDENT DU COMITÉ DE
COORDINATION**

Monsieur le Président du Conseil de l'Instance belge des Télécommunications et de la Poste,

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Comité de Coordination de FRATEL et en mon nom propre, je vous souhaite la bienvenue dans cette belle ville de Bruxelles, qui accueille la 7ème réunion annuelle de notre réseau sur le thème de « **Partage des infrastructures et la coordination des politiques publiques** ».

Nos sincères remerciements vont à Monsieur le Président du Conseil de l'IBTP et à ses collaborateurs, pour la chaleur de l'accueil. Nous vous savons gré de toute la logistique que vous avez bien voulu mettre à notre disposition pour la réussite de cette 7ème réunion annuelle.

Nos remerciements vont également à vous tous, participants à ces assises, dont la présence nombreuse témoigne de votre engagement à faire de FRATEL une plate-forme d'échange réellement dynamique.

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie d'accueillir chaleureusement les deux nouveaux membres du Comité de coordination dans sa composition actuelle. Il s'agit :

- de Monsieur **HASSOUMI ZITOUN**, nommé au poste de Président de l'Instance nationale des Télécommunications de Tunisie le 10 août 2009;
- et de Monsieur **NDONGO DIAO**, Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes du Sénégal depuis le 10 septembre 2009.

Mesdames, Messieurs,

Le thème de nos travaux ne constitue pas une préoccupation nouvelle des régulateurs. Récemment, il était à l'ordre du jour lors du 8ème Colloque mondial des régulateurs qui s'est conclu à Pattaya, en Thaïlande, par l'adoption d'un ensemble de lignes directrices sur les bonnes pratiques concernant le partage des infrastructures dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Il se justifie par le fait que, en raison de la libéralisation du secteur des communications électroniques en général et des télécommunications en particulier, le déploiement des réseaux pose le problème crucial de la mutualisation des infrastructures. Cette mutualisation a des conséquences techniques, liées à l'interconnexion et à l'assignation des ressources en fréquences. Elle a également des incidences

économiques, en termes d'investissements, de concurrence et de partage de charges entre les opérateurs, d'octroi de licences.

La mutualisation des infrastructures interpelle les trois principaux acteurs du secteur des communications électroniques que sont les pouvoirs publics, responsables de l'aménagement du territoire, les opérateurs exploitants de réseaux et fournisseurs de services, les régulateurs facilitateurs.

Pendant deux jours, nos échanges approfondis vont porter sur les points suivants :

- La nature de l'intervention des pouvoirs publics en matière de partage d'infrastructures pour aménager le territoire et favoriser le déploiement des services ;
- Les stratégies proposées par les opérateurs en matière de partage d'infrastructures ;
- Les meilleures pratiques de régulation sur le sujet.

Je formule le vœu que les expériences des uns et des autres exposées au cours de nos travaux nous permettent de produire des recommandations pertinentes sur les meilleures pratiques de régulation en matière de mutualisation des infrastructures.

Je formule également le vœu que les membres du Réseau donnent une nouvelle impulsion à notre organisation, par leur implication croissante dans la mise en œuvre de nos plans d'action.

Je vous remercie.